

# Les commentaires de l'APC sur la révision de la loi sur le personnel

↳ Lors de l'édition précédente de ce journal, la Direction de l'EPFL vous a fait part des modifications qui sont intervenues en matière de droit du personnel au 1<sup>er</sup> juillet dernier. Ces modifications appellent quelques commentaires de la part de l'Association du personnel de la Confédération (APC), section EPFL, par rapport à la nouvelle situation.

Luc Python  
Membre du Comité APC EPFL

L'engagement de l'Association du personnel de la Confédération (APC), avec les autres associations d'employés, a permis d'éviter une péjoration plus importante des conditions de travail. Il était même question de supprimer la Loi sur le personnel de la Confédération pour ne plus appliquer que le Code des obligations! Ou de ne plus mentionner les causes de licenciement.

Deux décisions font très mal: d'une part, un licenciement jugé non valable ne donne plus droit à une réintégration à la place de travail. L'employé/employée ne recevra qu'une indemnité (maximum 12 mois de salaire), mais aura perdu son poste. En outre, lors d'un recours, l'effet suspensif de licenciement n'est plus accordé d'office. Cela signifie qu'une personne qui fait recours après un licenciement doit partir sauf si un tribunal en décide autrement.

D'autre part, les raisons énoncées dans la loi pour justifier un licenciement ne sont plus exhaustives. Mais les causes de la résiliation doivent toujours être justifiées. Vous pouvez en être assuré-e, l'APC examinera avec attention les justifications données par l'employeur.

Les délais de résiliation des rapports de travail ne sont pas les mêmes pour les employés du domaine des EPF que pour celles et ceux de l'administration fédérale. Ils seront de 3 mois après la deuxième année de service. Dans l'Administration fédérale, après 10 ans de service, ces délais sont de 4 mois. L'APC regrette vivement cette différence; elle avait même proposé un délai de 6 mois après 10 ans de service.

Et le positif? La Commission de recours interne des EPF est maintenue en tant que première instance alors que pour le personnel de l'administration, le recours doit dorénavant être directement adressé au Tribunal administratif

fédéral. En outre, pour les pères, le congé paternité passe de cinq à dix jours.

Nous ne resterons pas les bras croisés et avons bien l'intention de soutenir chacun et chacune de nos membres, quitte à recourir contre chaque décision injustifiée. (Plus d'informations sous [www.pvb.ch](http://www.pvb.ch))

## NÉGOCIATIONS SALARIALES

L'Association du personnel de la Confédération (APC) revendiquera le 20 novembre prochain à Berne, lors de la négociation entre partenaires sociaux, une augmentation des salaires équivalente à celle donnée aux employés de l'Administration fédérale pour l'année 2014 ainsi que le rattrapage du montant non reçu ces dernières années (1,1%) par rapport aux employés de l'administration.

«L'excellente motivation au travail qui domine dans le domaine des EPF doit être reconnue par l'employeur sous la forme d'une augmentation de salaire substan-

tielle pour l'an prochain» a affirmé Luc Python, secrétaire de l'APC, lors de la première réunion des partenaires sociaux.

En ce qui concerne les contrats à durée déterminée, l'APC demande un monitoring de la part du Conseil des EPF dans ses Institutions afin que les directives du président du CEPF, Dr. Fritz Schiesser, soit respectées dans toutes les Institutions.

Le maintien d'un deuxième pilier de qualité importe beaucoup à l'APC. C'est pourquoi elle insiste auprès du Conseil des EPF pour qu'il prenne des mesures concrètes pour empêcher une baisse des prestations en raison de la diminution annoncée du taux d'intérêt technique dès l'an 2015. ☺

PVB APC  
Personalverband des Bundes  
Association du personnel de la Confédération  
Associazione del personale della Confederazione

↳ [apc.epfl.ch](http://apc.epfl.ch)

## Activités associatives

# Une belle journée pour les membres de l'APC

Jacqueline Morard  
Membre du Comité APC EPFL

Samedi matin, 8h30 précise, le car venant de Genève, embarque à Bellerive-Plage les derniers membres participants à la sortie organisée par l'Association du personnel de la Confédération (APC) pour ses Membres romands.

Direction Martigny pour la visite de l'exposition Modigliani ou le musée des chiens du St Bernard, après un copieux café/croissants bien mérité! Un petit train baladeur emmène les 48 participants/-es au restaurant de Plan-Cerisiers pour une succulente brisolée sur une terrasse de rêve dominant la vallée du Rhône. La température est exquise, en accord parfait avec les vins de la région.



Nous poursuivons ensuite à pied, ou en train-baladeur, jusqu'au car qui nous conduit pour une deuxième et dernière promenade digestive le long d'une petite rivière, avant le passage à la

cave des Vignerons à Fully. Visite et dégustations sont les activités principales!

Il est déjà 17 h30 et le voyage de retour nous dépose à nouveau devant la piscine de Bellerive à Lausanne. La journée fut magnifique (...malgré une panne du car vers Fully) et elle a permis à chaque membre des différentes sections d'avoir d'intéressants échanges avec des collègues travaillant à l'EPFL, à Agroscope Nyon ou dans d'autres services de la Confédération. ☺

PVB APC  
Personalverband des Bundes  
Association du personnel de la Confédération  
Associazione del personale della Confederazione

↳ [apc.epfl.ch](http://apc.epfl.ch)